

Dépêches de la Nuit

La gauche radicale-socialiste

La gauche radicale-socialiste, dans sa réunion a voté une adresse de sympathie et de regrets à M. Brisson.

Après un échange d'observations sur la situation politique, le groupe décide de se réunir à nouveau le samedi 23 courant à la Chambre, vendredi, des déclarations très nettes et prendre carrément position devant la majorité.

Le Groupe socialiste parlementaire

Le Groupe des socialistes parlementaires s'est réuni sous la présidence de M. Normand et a adopté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

Le Groupe socialiste parlementaire, après avoir examiné la situation politique créée par le scandale de la démission de la Chambre de M. Doumer, candidat de la droite nationale et officielle, du centre, et de certains républicains qui ne se recommandent ni par leur mérite ni par leur compétence, constate que cette situation, œuvre de la bourgeoisie, constitue une lourde injustice envers la majorité républicaine et le Gouvernement actuel et a décidé de continuer son concours loyal à une politique de réformes et de coopération à tout effort sincère et probe du parti républicain pour refaire l'industrie et la nation, pour briser les manœuvres d'obstruction, pour sauvegarder la République, pour défendre les intérêts de la nation, pour défendre les intérêts de la République, pour défendre les intérêts de la France.

LA SÉANCE D'AUJOURD'HUI

Le scrutin de ballottage pour l'élection des sénateurs se prolongera jusqu'à 6 heures. Le discours de M. Doumer ne sera prononcé que vers 5 heures.

La Chambre fixera ensuite son ordre du jour d'après le vote du Gouvernement.

L'AFFAIRE SYVETON

Un des experts, le docteur Pochet, avait l'intention de rédiger un rapport spécial sur les expériences faites, au cours de la nuit.

Le procureur général a pris l'engagement de lui dire si la nouvelle était exacte et dans ce cas à quelle date il comptait remettre ce rapport.

M. Pochet a répondu affirmativement ajoutant qu'il ne pouvait pas être de date. Le procureur général lui a demandé de se hâter.

M. Minard a remis à M. Doumer une nouvelle liste de témoins dont l'audition pourrait être utile.

Les experts ont terminé l'examen du sang de Mlle Wromski qui s'est terminée par la nuit.

Il n'est trouvé 178 00 d'oxygène de carbone ; la proportion trouvée dans le sang de M. Syveton était de 17 00.

Le Groupe radical-socialiste

Le Groupe radical-socialiste, réuni sous la présidence de M. Doumer, après un échange de vues sur la situation politique a pris une décision, se réservant d'assister à la réunion de la délégation des gauches sur la convocation de M. Barriac.

L'extrême-gauche radicale-socialiste

L'extrême-gauche radicale-socialiste, réunie sous la présidence de M. Doumer, après un échange de vues sur la situation politique a pris une décision, se réservant d'assister à la réunion de la délégation des gauches sur la convocation de M. Barriac.

La grande fureur des blocards

Les blocards ne déclinent pas ! Le Comité exécutif du parti républicain radical et radical-socialiste, réuni sous la présidence de M. Doumer, lance l'excommunication majeure sur M. Doumer. Dans un ordre du jour, le Comité exécutif, etc., déclare que « M. Paul Doumer s'est

BONDEUES

La révision des listes électorales. — La Commission de la révision des listes électorales se réunira vendredi, à 9 heures, M. le Préfet a désigné M. Durieux comme délégué.

BONDEUES. — Du 11 janvier. — Naissances : Demouzon Paul, au Mont.

Mariages : — Adolphe Babin, 25 ans, marchand-ferret et Zola Vendreux, 25 ans, employé de bureau, 35 ans, cordier et Marie Desobry, 35 ans, journalière.

LIVRETTES. — Naissances : Du 11 janvier 1902. — Gabriel Castelnau, 11 ans, employé de bureau, rue de la République, 10. — Marie Louise, 11 ans, employée de bureau, rue de la République, 10. — Charles Caron, à la Vigogne. — Oscar Lemaire, rue de la République, 10. — Marie Louise, 11 ans, employée de bureau, rue de la République, 10. — Catherine Caron, 11 ans, employée de bureau, rue de la République, 10. — Adolphe Lemaire, 11 ans, employé de bureau, rue de la République, 10.

LIVRETTES. — Du 11 janvier. — Léonard, 47 ans, rue de la République, 10. — Demouzon Paul, 25 ans, rue de la République, 10. — Demouzon Paul, 25 ans, rue de la République, 10.

DUNKERQUE

Accident. — En traversant une porte de hall, à la gare, M. Eugène Goussier, 45 ans, a fracturé la jambe gauche.

Étrémeur du port. — Cet infortuné qui a défilé, mardi matin, la moitié d'un tonneau de bois de l'église, a eu un accident de 37 500 fr. Il y a assurance.

LOBBING. — Inconnu. — Pendant l'absence des époux Léon Houdet, le feu a détruit une maison et un hangar. Poules et lapins ont péri dans les flammes.

Les pertes s'élevaient à 4 000 francs. Il y a assurance.

DOUAI

La question du marché d'arrondissement. — Une délégation des électeurs de la place Carnot, a été reçue par le maire.

Cas meublés protestent contre le projet de déplacement de ce marché qui existait de 5 ans et n'a jamais donné lieu à aucune plainte ; ils se sont engagés dans des frais considérables en vue de ce marché, entre autres, l'installation de la téléphonie et les dépenses d'abonnement.

M. le Maire leur a fait espérer que les choses resteraient en leur état actuel.

Rouvo. — Jeudi, à 1 h. 1/2, M. le général Hermant passera sur le plateau de Barlet, une revue de la garnison et remettra les décorations accordées à l'occasion du 11 janvier.

LA BIÈRE. — Cambriolage. — Des cambrioleurs se sont introduits par effraction dans la maison d'habitation de Harlet, charbon au pont de Lambres ; on leur a enlevé du linge, des vêtements et une somme de 10 fr. environ prise dans le tiroir commode.

ANICHE. — Blessé par une vache furieuse. — Mardi matin, rue Thiéus, une vache, conduite par un domestique, s'est emporté précipité sur un jeune homme d'une vingtaine d'années qui pasait d'un coup de corras, a envoyé la pauvre garçon au beau milieu de la chaussée.

La malheureuse, qui est égarée à la commune, a été transportée, sans connaissance, dans une auberge voisine.

WATTRELOS

Jeunesse Catholique. — Les membres de la Jeunesse Catholique sont invités à se réunir samedi, à 8 h. 1/2, du soir au local ordinaire. Collations à partir de 8 h. Nomination d'un délégué.

10 janvier. — Mariage. — Philippe Lapiere, rentier, à Berck-sur-Mer, et Maria Pivrier, sans profession, à Leers.

CROIX

Union catholique. — Les adhésions sont prises d'urgence pour le dimanche 10, à 10 h. en l'église St-Martin, à la messe. La messe sera célébrée à 10 heures.

BOULOGNE. — Naissances. — Marguerite, rue de la République, 10. — Marie Louise, 11 ans, employée de bureau, rue de la République, 10. — Charles Caron, à la Vigogne. — Oscar Lemaire, rue de la République, 10. — Marie Louise, 11 ans, employée de bureau, rue de la République, 10. — Catherine Caron, 11 ans, employée de bureau, rue de la République, 10. — Adolphe Lemaire, 11 ans, employé de bureau, rue de la République, 10.

SAVON DU CONGO

TOURCOING

COMBISTE JUSQU'AU BOUT

Fonds secrets, corruption et dilapidation.

L'ordre d'hier donnait la relation d'une réunion de la gauche radicale dont M. Dron fut le président. M. Doumer a été nommé candidat à la présidence de la Chambre.

Dans un discours de forme assez vive il a fait le procès du ministère Doumer et de la situation politique de la France. Il a déclaré que le Gouvernement actuel est un Gouvernement de corruption et de dilapidation.

Il a ajouté qu'il se présente comme candidat pour la présidence de la Chambre et qu'il se propose de faire passer la France à la République.

Il a terminé son discours par une déclaration de confiance en la République.

SAVON DU CONGO

TOURCOING

Fonds secrets, corruption et dilapidation.

L'ordre d'hier donnait la relation d'une réunion de la gauche radicale dont M. Dron fut le président. M. Doumer a été nommé candidat à la présidence de la Chambre.

Dans un discours de forme assez vive il a fait le procès du ministère Doumer et de la situation politique de la France. Il a déclaré que le Gouvernement actuel est un Gouvernement de corruption et de dilapidation.

Il a ajouté qu'il se présente comme candidat pour la présidence de la Chambre et qu'il se propose de faire passer la France à la République.

Il a terminé son discours par une déclaration de confiance en la République.

SAVON DU CONGO

TOURCOING

Fonds secrets, corruption et dilapidation.

L'ordre d'hier donnait la relation d'une réunion de la gauche radicale dont M. Dron fut le président. M. Doumer a été nommé candidat à la présidence de la Chambre.

Dans un discours de forme assez vive il a fait le procès du ministère Doumer et de la situation politique de la France. Il a déclaré que le Gouvernement actuel est un Gouvernement de corruption et de dilapidation.

Il a ajouté qu'il se présente comme candidat pour la présidence de la Chambre et qu'il se propose de faire passer la France à la République.

Il a terminé son discours par une déclaration de confiance en la République.

SAVON DU CONGO

TOURCOING

Fonds secrets, corruption et dilapidation.

L'ordre d'hier donnait la relation d'une réunion de la gauche radicale dont M. Dron fut le président. M. Doumer a été nommé candidat à la présidence de la Chambre.

Dans un discours de forme assez vive il a fait le procès du ministère Doumer et de la situation politique de la France. Il a déclaré que le Gouvernement actuel est un Gouvernement de corruption et de dilapidation.

Il a ajouté qu'il se présente comme candidat pour la présidence de la Chambre et qu'il se propose de faire passer la France à la République.

Il a terminé son discours par une déclaration de confiance en la République.

SAVON DU CONGO

TOURCOING

Fonds secrets, corruption et dilapidation.

L'ordre d'hier donnait la relation d'une réunion de la gauche radicale dont M. Dron fut le président. M. Doumer a été nommé candidat à la présidence de la Chambre.

Dans un discours de forme assez vive il a fait le procès du ministère Doumer et de la situation politique de la France. Il a déclaré que le Gouvernement actuel est un Gouvernement de corruption et de dilapidation.

Il a ajouté qu'il se présente comme candidat pour la présidence de la Chambre et qu'il se propose de faire passer la France à la République.

Il a terminé son discours par une déclaration de confiance en la République.

SAVON DU CONGO

TOURCOING

Fonds secrets, corruption et dilapidation.

L'ordre d'hier donnait la relation d'une réunion de la gauche radicale dont M. Dron fut le président. M. Doumer a été nommé candidat à la présidence de la Chambre.

Dans un discours de forme assez vive il a fait le procès du ministère Doumer et de la situation politique de la France. Il a déclaré que le Gouvernement actuel est un Gouvernement de corruption et de dilapidation.

Il a ajouté qu'il se présente comme candidat pour la présidence de la Chambre et qu'il se propose de faire passer la France à la République.

Il a terminé son discours par une déclaration de confiance en la République.

SAVON DU CONGO

TOURCOING

Fonds secrets, corruption et dilapidation.

L'ordre d'hier donnait la relation d'une réunion de la gauche radicale dont M. Dron fut le président. M. Doumer a été nommé candidat à la présidence de la Chambre.

Dans un discours de forme assez vive il a fait le procès du ministère Doumer et de la situation politique de la France. Il a déclaré que le Gouvernement actuel est un Gouvernement de corruption et de dilapidation.

Il a ajouté qu'il se présente comme candidat pour la présidence de la Chambre et qu'il se propose de faire passer la France à la République.

Il a terminé son discours par une déclaration de confiance en la République.

SAVON DU CONGO

TOURCOING

Fonds secrets, corruption et dilapidation.

L'ordre d'hier donnait la relation d'une réunion de la gauche radicale dont M. Dron fut le président. M. Doumer a été nommé candidat à la présidence de la Chambre.

Dans un discours de forme assez vive il a fait le procès du ministère Doumer et de la situation politique de la France. Il a déclaré que le Gouvernement actuel est un Gouvernement de corruption et de dilapidation.

Il a ajouté qu'il se présente comme candidat pour la présidence de la Chambre et qu'il se propose de faire passer la France à la République.

Il a terminé son discours par une déclaration de confiance en la République.

SAVON DU CONGO

TOURCOING

Fonds secrets, corruption et dilapidation.

L'ordre d'hier donnait la relation d'une réunion de la gauche radicale dont M. Dron fut le président. M. Doumer a été nommé candidat à la présidence de la Chambre.

Dans un discours de forme assez vive il a fait le procès du ministère Doumer et de la situation politique de la France. Il a déclaré que le Gouvernement actuel est un Gouvernement de corruption et de dilapidation.

Il a ajouté qu'il se présente comme candidat pour la présidence de la Chambre et qu'il se propose de faire passer la France à la République.

Il a terminé son discours par une déclaration de confiance en la République.

Art. 69. — Les appareils de désinfection

employés dans la commune à la désinfection obligatoire sont soumis à une surveillance permanente exercée par le Bureau d'hygiène.

L'emploi de ces appareils sera suspendu à tout moment si le fabricant n'a pu démontrer que les conditions prévues par le certificat de mise en service ou que les déclarations constatées ne permettent plus leur fonctionnement normal.

Art. 70. — Les cadavres de personnes

mortes de maladies transmissibles seront isolés le plus promptement possible.

Les dispositions nécessaires seront immédiatement prises pour assurer la mise en terre et l'inhumation en exécution du décret du 27 avril 1900.

Art. 71. — Les lavoirs seront

largement aérés. Les revêtements de leurs parois seront lavés et imprégnés ; le sol sera désinfecté.

Les bassins seront blanchis, tenus au plus grande propreté, vidés, nettoyés et désinfectés au moins une fois par mois.

Art. 72. — Si les matières de vidange

sont utilisées pour des cultures, elles seront cueillies et transportées dans des récipients clos, jusqu'à leur dépôt sur les terrains auxquelles elles sont destinées.

Il est interdit de déverser de matières de vidange et des eaux d'épuration sur des champs ou sur des sols, des légumes et des fruits destinés à être consommés crus.

Art. 73. — Pour l'exécution des

prescriptions énoncées par les articles 70 et 71 (application en cas de surabondance d'eau), 40 (curages aux rabais d'entretien), 41 (curages d'entretien), 42 (curages d'entretien), 43 (curages d'entretien), 44 (curages d'entretien), 45 (curages d'entretien), 46 (curages d'entretien), 47 (curages d'entretien), 48 (curages d'entretien), 49 (curages d'entretien), 50 (curages d'entretien), 51 (curages d'entretien), 52 (curages d'entretien), 53 (curages d'entretien), 54 (curages d'entretien), 55 (curages d'entretien), 56 (curages d'entretien), 57 (curages d'entretien), 58 (curages d'entretien), 59 (curages d'entretien), 60 (curages d'entretien), 61 (curages d'entretien), 62 (curages d'entretien), 63 (curages d'entretien), 64 (curages d'entretien), 65 (curages d'entretien), 66 (curages d'entretien), 67 (curages d'entretien), 68 (curages d'entretien), 69 (curages d'entretien), 70 (curages d'entretien), 71 (curages d'entretien), 72 (curages d'entretien), 73 (curages d'entretien), 74 (curages d'entretien), 75 (curages d'entretien), 76 (curages d'entretien), 77 (curages d'entretien), 78 (curages d'entretien), 79 (curages d'entretien), 80 (curages d'entretien), 81 (curages d'entretien), 82 (curages d'entretien), 83 (curages d'entretien), 84 (curages d'entretien), 85 (curages d'entretien), 86 (curages d'entretien), 87 (curages d'entretien), 88 (curages d'entretien), 89 (curages d'entretien), 90 (curages d'entretien), 91 (curages d'entretien), 92 (curages d'entretien), 93 (curages d'entretien), 94 (curages d'entretien), 95 (curages d'entretien), 96 (curages d'entretien), 97 (curages d'entretien), 98 (curages d'entretien), 99 (curages d'entretien), 100 (curages d'entretien).

Art. 74. — Les contraventions aux

dispositions du présent règlement seront poursuivies conformément à l'article 27 de la loi du 15 février 1900 et passées des peines prévues par cet article qui par l'article 471 du Code pénal, sans préjudice de l'application des articles 28, 29, 30, ainsi que des contraventions dites de grands voiries, qui leur seraient applicables.

Art. 75. — Pour l'exécution des

prescriptions énoncées par les articles 70 et 71 (application en cas de surabondance d'eau), 40 (curages aux rabais d'entretien), 41 (curages d'entretien), 42 (curages d'entretien), 43 (curages d'entretien), 44 (curages d'entretien), 45 (curages d'entretien), 46 (curages d'entretien), 47 (curages d'entretien), 48 (curages d'entretien), 49 (curages d'entretien), 50 (curages d'entretien), 51 (curages d'entretien), 52 (curages d'entretien), 53 (curages d'entretien), 54 (curages d'entretien), 55 (curages d'entretien), 56 (curages d'entretien), 57 (curages d'entretien), 58 (curages d'entretien), 59 (curages d'entretien), 60 (curages d'entretien), 61 (curages d'entretien), 62 (curages d'entretien), 63 (curages d'entretien), 64 (curages d'entretien), 65 (curages d'entretien), 66 (curages d'entretien), 67 (curages d'entretien), 68 (curages d'entretien), 69 (curages d'entretien), 70 (curages d'entretien), 71 (curages d'entretien), 72 (curages d'entretien), 73 (curages d'entretien), 74 (curages d'entretien), 75 (curages d'entretien), 76 (curages d'entretien), 77 (curages d'entretien), 78 (curages d'entretien), 79 (curages d'entretien), 80 (curages d'entretien), 81 (curages d'entretien), 82 (curages d'entretien), 83 (curages d'entretien), 84 (curages d'entretien), 85 (curages d'entretien), 86 (curages d'entretien), 87 (curages d'entretien), 88 (curages d'entretien), 89 (curages d'entretien), 90 (curages d'entretien), 91 (curages d'entretien), 92 (curages d'entretien), 93 (curages d'entretien), 94 (curages d'entretien), 95 (curages d'entretien), 96 (curages d'entretien), 97 (curages d'entretien), 98 (curages d'entretien), 99 (curages d'entretien), 100 (curages d'entretien).

Art. 76. — Les contraventions aux

dispositions du présent règlement seront poursuivies conformément à l'article 27 de la loi du 15 février 1900 et passées des peines prévues par cet article qui par l'article 471 du Code pénal, sans préjudice de l'application des articles 28, 29, 30, ainsi que des contraventions dites de grands voiries, qui leur seraient applicables.

Art. 77. — Pour l'exécution des

prescriptions énoncées par les articles 70 et 71 (application en cas de surabondance d'eau), 40 (curages aux rabais d'entretien), 41 (curages d'entretien), 42 (curages d'entretien), 43 (curages d'entretien), 44 (curages d'entretien), 45 (curages d'entretien), 46 (curages d'entretien), 47 (curages d'entretien), 48 (curages d'entretien), 49 (curages d'entretien), 50 (curages d'entretien), 51 (curages d'entretien), 52 (curages d'entretien), 53 (curages d'entretien), 54 (curages d'entretien), 55 (curages d'entretien), 56 (curages d'entretien), 57 (curages d'entretien), 58 (curages d'entretien), 59 (curages d'entretien), 60 (curages d'entretien), 61 (curages d'entretien), 62 (curages d'entretien), 63 (curages d'entretien), 64 (curages d'entretien), 65 (curages d'entretien), 66 (curages d'entretien), 67 (curages d'entretien), 68 (curages d'entretien), 69 (curages d'entretien), 70 (curages d'entretien), 71 (curages d'entretien), 72 (curages d'entretien), 73 (curages d'entretien), 74 (curages d'entretien), 75 (curages d'entretien), 76 (curages d'entretien), 77 (curages d'entretien), 78 (curages d'entretien), 79 (curages d'entretien), 80 (curages d'entretien), 81 (curages d'entretien), 82 (curages d'entretien), 83 (curages d'entretien), 84 (curages d'entretien), 85 (curages d'entretien), 86 (curages d'entretien), 87 (curages d'entretien), 88 (curages d'entretien), 89 (curages d'entretien), 90 (curages d'entretien), 91 (curages d'entretien), 92 (curages d'entretien), 93 (curages d'entretien), 94 (curages d'entretien), 95 (curages d'entretien), 96 (curages d'entretien), 97 (curages d'entretien), 98 (curages d'entretien), 99 (curages d'entretien), 100 (curages d'entretien).

Art. 78. — Les contraventions aux

dispositions du présent règlement seront poursuivies conformément à l'article 27 de la loi du 15 février 1900 et passées des peines prévues par cet article qui par l'article 471 du Code pénal, sans préjudice de l'application des articles 28, 29, 30, ainsi que des contraventions dites de grands voiries, qui leur seraient applicables.

Art. 79. — Pour l'exécution des

prescriptions énoncées par les articles 70 et 71 (application en cas de surabondance d'eau), 40 (curages aux rabais d'entretien), 41 (curages d'entretien), 42 (curages d'entretien), 43 (curages d'entretien), 44 (curages d'entretien), 45 (curages d'entretien), 46 (curages d'entretien), 47 (curages d'entretien), 48 (curages d'entretien), 49 (curages d'entretien), 50 (curages d'entretien), 51 (curages d'entretien), 52 (curages d'entretien), 53 (curages d'entretien), 54 (curages d'entretien), 55 (curages d'entretien), 56 (curages d'entretien), 57 (curages d'entretien), 58 (curages d'entretien), 59 (curages d'entretien), 60 (curages d'entretien), 61 (curages d'entretien), 62 (curages d'entretien), 63 (curages d'entretien), 64 (curages d'entretien), 65 (curages d'entretien), 66 (curages d'entretien), 67 (curages d'entretien), 68 (curages d'entretien), 69 (curages d'entretien), 70 (curages d'entretien), 71 (curages d'entretien), 72 (curages d'entretien), 73 (curages d'entretien), 74 (curages d'entretien), 75 (curages d'entretien), 76 (curages d'entretien), 77 (curages d'entretien), 78 (curages d'entretien), 79 (curages d'entretien), 80 (curages d'entretien), 81 (curages d'entretien), 82 (curages d'entretien), 83 (curages d'entretien), 84 (curages d'entretien), 85 (curages d'entretien), 86 (curages d'entretien), 87 (curages d'entretien), 88 (curages d'entretien), 89 (curages d'entretien), 90 (curages d'entretien), 91 (curages d'entretien), 92 (curages d'entretien), 93 (curages d'entretien), 94 (curages d'entretien), 95 (curages d'entretien), 96 (curages d'entretien), 97 (curages d'entretien), 98 (curages d'entretien), 99 (curages d'entretien), 100 (curages d'entretien).

Art. 80. — Les contraventions aux

dispositions du présent règlement seront poursuivies conformément à l'article 27 de la loi du 15 février 1900 et passées des peines prévues par cet article qui par l'article 471 du Code pénal, sans préjudice de l'application des articles 28, 29, 30, ainsi que des contraventions dites de grands voiries, qui leur seraient applicables.

M. Godard, président, entouré de MM.

Beaumont, maire de Lambrecht, Delcourt, adjoint au maire de Marquette ; Chazy, adjoint au maire de Wambrechies ; Catoire, maire de Saint-André ; Contrail, adjoint au maire de Lille.

L'incident Aron - Debove. — M. Debove a interrogé, mercredi après-midi, M. Aron sur la démission de M. Doumer. Le président a répondu que M. Doumer n'a pas démissionné, mais qu'il a été nommé ministre.

CONTREVENUS DU NOUVEAU

Contrevenu de la loi du 15 février 1902 sur la santé publique. — M. Caron, président du Comité de la Santé, a adressé un avis au maire de Lille, lui recommandant de veiller à l'exécution de la loi.

Contrevenu de la loi du 15 février

1902 sur la santé publique. — M. Caron, président du Comité de la Santé, a adressé un avis au maire de Lille, lui recommandant de veiller à l'exécution de la loi.

Contrevenu de la loi du 15 février

1902 sur la santé publique. — M. Caron, président du Comité de la Santé, a adressé un avis au maire de Lille, lui recommandant de veiller à l'exécution de la loi.

Contrevenu de la loi du 15 février

1902 sur la santé publique. — M. Caron, président du Comité de la Santé, a adressé un avis au maire de Lille, lui recommandant de veiller à l'exécution de la loi.

Contrevenu de la loi du 15 février

1902 sur la santé publique. — M. Caron, président du Comité de la Santé, a adressé un avis au maire de Lille, lui recommandant de veiller à l'exécution de la loi.

Contrevenu de la loi du 15 février

1902 sur la santé publique. — M. Caron, président du Comité de la Santé, a adressé un avis au maire de Lille, lui recommandant de veiller à l'exécution de la loi.

Contrevenu de la loi du 15 février

1902 sur la santé publique. — M. Caron, président du Comité de la Santé, a adressé un avis au maire de Lille, lui recommandant de veiller à l'exécution de la loi.

Contrevenu de la loi du 15 février

1902 sur la santé publique. — M. Caron, président du Comité de la Santé, a adressé un avis au maire de Lille, lui recommandant de veiller à l'exécution de la loi.

Contrevenu de la loi du 15 février

1902 sur la santé publique. — M. Caron, président du Comité de la Santé, a adressé un avis au maire de Lille, lui recommandant de veiller à l'exécution de la loi.

Contrevenu de la loi du 15 février

1902 sur la santé publique. — M. Caron, président du Comité de la Santé, a adressé un avis au maire de Lille, lui recommandant de veiller à l'exécution de la loi.

Contrevenu de la loi du 15 février

1902 sur la santé publique. — M. Caron, président du Comité de la Santé, a adressé un avis au maire de Lille, lui recommandant de veiller à l'exécution de la loi.

Contrevenu de la loi du 15 février

1902 sur la santé publique. — M. Caron, président du Comité de la Santé, a adressé un avis au maire de Lille, lui recommandant de veiller à l'exécution de la loi.

Contrevenu de la loi du 15 février

1902 sur la santé publique. — M. Caron, président du Comité de la Santé, a adressé un avis au maire de Lille, lui recommandant de veiller à l'exécution de la loi.

Contrevenu de la loi du 15 février

1902 sur la santé publique. — M. Caron, président du Comité de la Santé, a adressé un avis au maire de Lille, lui recommandant de veiller à l'exécution de la loi.

Contrevenu de la loi du 15 février

1902 sur la santé publique. — M. Caron, président du Comité de la Santé, a adressé un avis au maire de Lille, lui recommandant de veiller à l'exécution de la loi.

Contrevenu de la loi du 15 février

1902 sur la santé publique. — M. Caron, président du Comité de la Santé, a adressé un avis au maire de Lille, lui recommandant de veiller à l'exécution de la loi.

Contrevenu de la loi du 15 février

1902 sur la santé publique. — M. Caron, président du Comité de la Santé, a adressé un avis au maire de Lille, lui recommandant de veiller à l'exécution de la loi.

Contrevenu de la loi du 15 février

1902 sur la santé publique. — M. Caron, président du Comité de la Santé, a adressé un avis au maire de Lille, lui recommandant de veiller à l'exécution de la loi.

Contrevenu de la loi du 15 février

1902 sur la santé publique. — M. Caron, président du Comité de la Santé, a adressé un avis au maire de Lille, lui recommandant de veiller à l'exécution de la loi.

Contrevenu de la loi du 15 février

1902 sur la santé publique. — M. Caron, président du Comité de la Santé, a adressé un avis au maire de Lille, lui recommandant de veiller à l'exécution de la loi.

Contrevenu de la loi du 15 février

1902 sur la santé publique. — M. Caron, président du Comité de la Santé, a adressé un avis au maire de Lille, lui recommandant de veiller